

**UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
UFR DE DROIT, D'ECONOMIE ET DE GESTION**

**EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA
Session 2011**

PROCEDURE CIVILE

EPREUVE : PROCEDURE CIVILE

Tous les codes autorisés.

Traitez le cas pratique suivant :

Monsieur De Lapanne ancien client de votre cabinet palois vient vous consulter en dépit de son déménagement sur la région toulousaine.

Il vient de recevoir une assignation en paiement devant le TGI de Pau pour un crédit à la consommation qu'il avait contracté du temps où il résidait sur Pau. Il souhaite que vous vous constituiez dans son intérêt devant le TGI de PAU. Expliquez à votre client les moyens de défense que vous pourriez faire valoir dans son intérêt, la façon dont vous entendez les invoquer et les possibilités offertes en défense à l'établissement de crédit.

Monsieur De Lapanne vous explique également qu'il vient de débiter, à titre individuel, une activité libérale de conseil en ressources humaines sur la région toulousaine. L'appellation commerciale de son cabinet est « DE LAPANNE CONSULTING ». Une assignation délivrée à la société « DE LAPANNE CONSULTING » vient de lui être délivrée à l'adresse de son cabinet aux fins d'engager sa responsabilité suite à un audit réalisé auprès d'une entreprise toulousaine. La condamnation de la société « DE LAPANNE CONSULTING » à des dommages et intérêts d'un montant de 9000 euros est sollicitée devant le tribunal d'instance de TOULOUSE. Il voudrait que vous l'assistiez dans le cadre de cette procédure en soulevant tous les moyens de défense que vous pourrez.

Enfin, condamné par une ordonnance du Président du TGI de TOULOUSE à 15000 euros de dommages et intérêts pour de la concurrence déloyale, il souhaite que vous releviez appel de cette décision car son activité est débutante et il craint que cette condamnation ne mette en péril la pérennité de son cabinet.